

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 4 février 2015

---

**N° 35 / 2011 - 2016**

**Présidence de M. Yvan Christinet**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

12 sont absents,

**84 sont présents,**

**3 conseillers supplémentaires seront présents dès le point 4 de l'ordre du jour, après leur assermentation.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Rémy DELALANDE, Thomas DESPONDS, Jacques-Alain DUFAUX, Eva FROCHAUX, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Rémy HLAVAC, Maurice JATON, Yves MENETREY, Valérie MERINO DE TIEDRA, Pierre TONDA**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

**Françoise PONTONIO,**

Le Président modifie l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- Le rapport de la commission N° 9/2.15 est retiré de l'ordre du jour en raison de nouvelles informations arrivées dans le courant de la journée

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014](#)
2. Démission de quatre Conseillers communaux
3. Assermentation d'une Conseillère communale et de deux Conseillers communaux

4. Communications du Bureau.

5. Communications de la Municipalité.

6. Préavis de la Municipalité :

[N° 1/2.15](#) Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.00 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le site de Beausobre - Réponse à la motion Bertrand Gilliard ;

[N° 2/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la mise en place d'un processus de gestion de crise lors d'évènements majeurs ;

[N° 3/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 88'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc de Vertou ;

[N° 6/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 TTC, participation non déduite, pour l'étude de l'avant-projet du projet de la Ville de Morges à Morges Gare-Sud, en partenariat avec les CFF.

7. Rapports de commissions :

[N° 7/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière ;

[N° 8/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 1'135'000.00 pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la Bibliothèque ;

[N° 10/2.15](#) Réponse au postulat Galina Spillmann « Établir un rapport sur la situation en matière de lutte contre les déchets sauvages et de dégager des pistes en vue de réduire cette forme de nuisance » ;

[N° 11/2.15](#) Motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable du subventionnement de la culture ».

8. [Postulat du Groupe des Verts](#) « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : pourquoi pas ? » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

10. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté avec 2 abstentions.

\*\*\*\*\*

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

### 1. [Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014](#)

#### 2. Préavis de la Municipalité

##### [N° 1/2.15](#) *Patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.00 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le site de Beausobre - Réponse à la motion Bertrand Gilliard

##### [N° 2/2.15](#) *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la mise en place d'un processus de gestion de crise lors d'évènements majeurs

##### [N° 3/2.15](#) *Infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 88'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc de Vertou

##### [N° 6/2.15](#) *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 TTC, participation non déduite, pour l'étude de l'avant-projet du projet de la Ville de Morges à Morges Gare-Sud, en partenariat avec les CFF

#### 3. Rapports de commissions

[N° 7/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière

[N° 8/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 1'135'000.00 pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la Bibliothèque

[N° 10/2/15](#) Réponse au postulat Galina Spillmann « Établir un rapport sur la situation en matière de lutte contre les déchets sauvages et de dégager des pistes en vue de réduire cette forme de nuisance »

[N° 11/2.15](#) Motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable du subventionnement de la culture ».

\*\*\*\*\*

### 1. **Approbation du [procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014](#)**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### 2. **Démission de 4 Conseillers communaux**

Le Président a reçu les démissions de M. Helder de Pinho du Groupe des Socialistes, POP et indépendants, de M. Emmanuel Genton du Groupe UDC, de

M. Olivier Golaz du Groupe des Libéraux, Radicaux et Verts'Libéraux et de Mme Anne Jomini du Groupe de l'Entente Morgienne.

Il donne lecture des courriers reçus.

M. de Pinho est entré au Conseil communal en 2004. Il a participé à 17 commissions et a été membre de la Commission de gestion en 2006

M. Genton est entré au Conseil communal en 2010. Il a participé à 15 commissions et a été membre suppléant de la Commission de gestion en 2012 et 2013.

M. Golaz est entré au Conseil communal en 2011. Il a participé à une seule commission.

Mme Jomini est entrée au Conseil communal en 2013. Elle a participé à 2 commissions

### **3. Assermentation d'une Conseillère communale et de 2 Conseillers communaux**

Dans sa séance ordinaire du 27 janvier 2014, le Bureau a élu M. Tarcisio Gazzini de la liste complémentaire des Socialistes, POP et indépendants en remplacement de M. Helder de Pinho, démissionnaire, Mme Marie-Madeleine Bless de la liste complémentaire des l'UDC, en remplacement de M. Emmanuel Genton, démissionnaire, et M. Frédéric Vallotton du Groupe de l'Entente Morgienne en remplacement de Mme Anne Jomini, démissionnaire.

Les nouveaux Conseillers communaux sont conduits par l'huissier devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

### **4. Communications du Bureau**

**Le Président** annonce le scrutin fédéral du 8 mars 2015 dont les objets sont :

- Initiative populaire du 5 novembre 2012 « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »
- Initiative populaire du 17 décembre 2012 « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »

Le local de vote sera ouvert le 8 mars de 9h30 à 11h00, heure à laquelle la boîte aux lettres sera relevée pour la dernière fois.

Les membres du Conseil sont invités au Salon du Bois qui se tiendra du 6 au 8 février à l'Espace Gruyère à Bulle.

La Coordination des Villes de Suisse romande tiendra plusieurs colloques sur le thème de la mobilité durable :

- Vendredi 27 mars à 13h45 à Delémont « *Intégration et programmes cantonaux d'intégration* » ;
- Vendredi 13 novembre à 9h30 à Bulle « *Communication institutionnelle* » ;
- Vendredi 18 mars 2016 à 14h00 à Lausanne « *Quelques défis de la Ville du futur* ».

## **5. Communications de la Municipalité**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce 4 communications orales.

Le Service des Communes et du Logement (SCL) a adressé un courrier aux Greffes municipaux du Canton les informant que la date du dépôt des listes pour les élections fédérales était fixée au lundi 17 août 2015.

Le Service est conscient que la date tombe durant les vacances scolaires, mais la planification a été faite au plus juste pour tenir compte des délais légaux et d'impression des bulletins.

**M. le Municipal Eric ZUGER** rappelle que des éléments du diagnostic économique et territorial, réalisé en collaboration avec l'ARCAM, sont parus dans le bulletin « Reflets » du mois de novembre 2014.

Afin d'informer plus complètement le Conseil, la Municipalité invite les membres du Conseil à une présentation du rapport par son auteur qui aura lieu le mercredi 4 mars à 19h30, en préambule à la séance du Conseil communal.

**M. le Municipal Denis PITTET** annonce que suite au changement de la production de chaleur du Collège de Chanel, les anciennes citernes à mazout ont été démolies, libérant ainsi un local.

Ce dernier sera mis à disposition pour le stockage du matériel des partis politiques, utilisé pour les marchés du samedi.

Ce local a été compartimenté en 6 box accessibles depuis l'extérieur. Il sera muni d'un cylindre électronique dont l'ouverture se fera par le biais d'un badge magnétique (un par parti politique).

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** rappelle que le Conseil communal, dans sa séance du 4 décembre 2013 a accepté la création d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places dans le bâtiment appartenant à l'EHC.

Le projet a été mené à bien et la structure accueille des enfants depuis le 12 janvier dernier. L'équipe d'accueil a tout mis en œuvre pour accueillir ces enfants dans les meilleures conditions.

Au vu de la liste d'attente, la structure devrait être pleine au mois d'avril 2015.

Une inauguration officielle, à laquelle seront invités les membres du Conseil communal, aura lieu au printemps 2015.

**Mme Magali ZUGER** remercie la Municipalité de mettre un espace de stockage à disposition des partis politiques.

Elle demande à la Municipalité pourquoi un espace n'a été prévu que pour les partis politiques, alors que de nombreuses associations morgiennes en auraient également besoin.

**M. le Municipal Denis PITTET** répond que le volume à disposition est restreint, mais suffisant pour du matériel politique

## **6. Préavis de la Municipalité**

[N° 1/2.15](#) Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.00 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le site de Beausobre - Réponse à la motion Bertrand Gilliard.

Présidence : Groupe des Libéraux Radicaux et Verts'Libéraux

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Marc BALLY</b>	<b>Marie-Madeleine BLESS</b>	<b>Charles DIZERENS</b>
<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Laurence LAMBERT CAVERSACCIO</b>	<b>Sylviane TRUDU</b>
<b>Joseph WEISSEN</b>		

[N° 2/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 10'000.00 pour la mise en place d'un processus de gestion de crise lors d'évènements majeurs.

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et indépendants

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Anne-Catherine AUBERT</b>	<b>Janine DEVAUD</b>	<b>Sacha FEHLMANN</b>
<b>Catherine HODEL</b>	<b>Roland RUSSI</b>	<b>Galina SPILLMANN</b>
<b>Maria Grazia VELINI</b>		

[N° 3/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 88'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc de Vertou.

Présidence : Groupe de l'Entente Morgienne

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Bariza BENKLER</b>	<b>Elodie DI VIRGILIO DA ROCHA</b>	<b>Eva FROCHAUX</b>
<b>Jean-Claude GOY</b>	<b>Maurice JATON</b>	<b>Steven KUBLER</b>
<b>Roland RUSSI</b>		

[N° 6/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 TTC, participation non déduite, pour l'étude de l'avant-projet du projet de la Ville de Morges à Morges Gare-Sud, en partenariat avec les CFF.

Présidence : Groupe de l'UDC

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Anne-Catherine AUBERT</b>	<b>Patricia CORREIA DA ROCHA</b>	<b>Philippe DERIAZ</b>
<b>Stéphane DEWARRAT</b>	<b>Christine DUBOCHET</b>	<b>Jacques DUBOCHET</b>
<b>Alain TROGER</b>		

## 7. Rapports de commissions

[N° 7/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

**M. Baptiste MÜLLER** déclare qu'il est favorable aux conclusions de la commission. Il demande à la Municipalité pourquoi le compte utilisé est intégré dans le budget « Agenda 21 » plutôt que dans les amortissements, s'il s'agit d'un versement unique et non d'une charge pérenne.

**M. le Municipal Eric ZÜGER** répond qu'il s'agit bien d'un versement unique et que vu les circonstances, il est opportun qu'il figure dans le chapitre du développement durable. Pour ce qui est du type de compte, le choix répond à ce qui est demandé dans le manuel sur la comptabilité des Communes.

S'agissant d'une subvention, le matériel n'appartiendra pas à la Commune de Morges et il doit donc être amorti en une fois.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis amendé sont acceptées à une évidente majorité avec un avis contraire et 5 abstentions.**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.00 pour un don à la Fondation La Maison de la Rivière en vue de l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière;
2. d'admettre que cette dépense sera comptabilisée dans le nouveau compte «42200.3656.00 Maison de la Rivière» du budget de fonctionnement 2015.

[N° 8/2.15](#) Demande d'un crédit de CHF 1'135'000.00 pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la Bibliothèque.

**M. Jacques DUBOCHET**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** annonce qu'elle déposera un vœu lors du point 10 de l'ordre du jour. Elle soutient les conclusions du préavis et invite les membres du Conseil à en faire de même.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'135'000.00, pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la bibliothèque;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 56'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.
3. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 3-2011 de la Commission de gestion.

[N° 10/2.15](#) Réponse au postulat Galina Spillmann « Établir un rapport sur la situation en matière de lutte contre les déchets sauvages et de dégager des pistes en vue de réduire cette forme de nuisance ».



**Mme Magali ZÜGER**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** annonce que la Municipalité ne se rallie pas aux conclusions du rapport de la commission car elle estime avoir répondu au postulat.

**Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO** déclare que le Groupe des Verts est favorable au renvoi à la Municipalité. Il serait, en effet, très difficile d'anticiper les éléments d'une loi à venir.

Elle insiste sur les actions de prévention à mener qui sont, selon elle, plus efficaces que les actions de répression.

**Mme Esther BURNAND** souhaite aller dans le même sens que Mme Lambert Caversaccio et vu l'imminence de l'acceptation de la LAOC, elle invite à voter les conclusions du rapport de commission.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis amendé sont acceptées à une majorité évidente avec 3 avis contraires et 16 abstentions**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de renvoyer la réponse à la Municipalité en la priant de revenir avec des propositions concrètes concernant l'amélioration de la prévention contre le littering et la mise en application de la LAOC, ceci dès l'adoption de cette loi.

[N° 11/2.15](#) Motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable du subventionnement de la culture ».

**Mme Maria Grazia VELINI**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport.

**M. Richard BOUVIER** remercie la commission pour son travail et invite les membres du Conseil à soutenir sa motion

**Au vote :**

**La prise en considération de la motion est acceptée à une majorité évidente avec 6 abstentions**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu la motion de Richard Bouvier,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de prendre en considération la motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable de subventionnement de la culture ».

**8. Postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : pourquoi pas ? » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération du postulat.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** remercie la Municipalité pour sa détermination et invite à prendre en considération ce postulat.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** relève que le postulat est intéressant, sachant que nous avons tous des ascendances paysannes à une ou deux générations.

Il a quelques interrogations sur le fait d'envoyer des employés communaux sur des toits végétalisés sans barrières, ni garde-fous.

Il s'étonne que la Municipalité ne s'oppose pas à la formulation « *d'étudier régulièrement les endroits publics ou privés qu'elle estimerait judicieux, soit de fleurir elle-même (...)* »

Il se demande si le Groupe des Verts souhaite réquisitionner des espaces privés pour y planter des légumes ou des fruits.

Cela suscitant un certain nombre d'interrogations qu'il faudrait lever et souhaitant entendre les propositions du Groupe des Verts, il propose le renvoi en commission.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** reconnaît que le postulat est très large, mais elle fait confiance à la Municipalité pour proposer des solutions.

Elle relève que le fait d'aller régulièrement sur les toits végétalisés n'a pas provoqué d'accidents, notamment à Bâle où la pratique est courante.

Elle évoque les pieds d'immeubles comme endroits privés pouvant accueillir des plants de fruits et légumes, cela se faisant régulièrement à Zurich ou à Bâle.

Elle soutient néanmoins le renvoi du postulat à l'examen d'une commission.

**Au moins dix personnes soutenant la proposition, la prise en considération est soumise à l'examen d'une commission.**

## **9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce qu'il n'y a qu'une seule réponse.

**M. Yves PACCAUD** répond à la question de Mme Dupontet concernant le nouveau tracé de la ligne 701 des TPM et son temps de parcours.

Il indique que des mesures ont été prises par les MBC pour atténuer les conséquences de cette perturbation. Il a été rajouté dans l'horaire 2015, deux minutes supplémentaires dans chaque sens sur le parcours Hôpital-Gare.

**Mme Aline DUPONTET** remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle confirme que les horaires ont été adaptés et se dit très satisfaite.

## **10. Questions, vœux et divers**

**M. Bertrand GILLIARD** revient sur les récents événements liés à la société de transports à la demande « UBER ». Il s'interroge sur la limite entre le transport professionnel, avec toutes ses contraintes, et le coup de main sous forme de covoiturage. Cette question n'étant pas simple, il demande si la Municipalité s'est déjà positionnée au cas où l'implantation d'une telle société dans la région morgienne était à venir. Il estime qu'il faudrait anticiper une telle problématique.

**M. Xavier DURUSSEL** revient sur le courriel reçu par les membres du Conseil communal concernant le nouvel accès à l'extranet. Il a été surpris par la procédure d'authentification mise en place pour l'occasion, car il estime qu'elle ne respecte pas les standards actuels en matière de sécurité informatique.

Il rappelle les problèmes liés à la gestion de la confidentialité et de la sécurité de l'information, particulièrement dans le cadre d'une commune qui gère des données sensibles.

Il souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

La procédure utilisée dans le courriel du 28 janvier est-elle exceptionnelle ou a-t-elle été utilisée dans d'autres cas ?

La Commune fait-elle appel à des audits de sécurité, par des sociétés externes et reconnues, de manière régulière ?

La Commune fait-elle appel à des audits de sécurité, à chaque changement d'infrastructure ? Si oui, un audit a-t-il été fait pour la mise en place du nouvel extranet ?

Des formations continues sont-elles organisées pour sensibiliser et former les collaborateurs aux bonnes pratiques en vigueur ?

**Mme Catherine HODEL** revient sur le crédit complémentaire pour la construction du CVE de la Gracieuse, voté par le Conseil lors de la séance du 4 septembre 2013.

Elle cite la page 573 du procès-verbal de cette séance :

*« M. Steven KUBLER relève que le préavis et le rapport qui sont en discussion portent sur des montants d'ores et déjà dépensés à hauteur de CHF 1'710'000.00. Les conclusions du rapport octroient à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 1'334'000.00 et forment le vœu qu'une procédure de médiation (arbitrage) soit mise en place. Ce vœu est nécessaire mais n'engendre aucune obligation de résultat. Il pose la question suivante à la Municipalité :*

- *Si cette procédure n'aboutit pas ou que partiellement et que la somme souhaitée ne serait pas récupérée, la Municipalité reviendra-t-elle devant le Conseil communal avec une autre demande de crédit complémentaire ?*

*M. le Municipal Eric ZUGER répond que la Municipalité n'a pas réfléchi à cette question. Elle comprend néanmoins que la commission, dans son vœu, demande que la Municipalité fasse de son mieux en utilisant une médiation ou une procédure d'arbitrage. Un compte rendu de la procédure utilisée et de son résultat sera communiqué au Conseil communal dans un délai d'une année. »*

Elle demande à la Municipalité si elle a effectivement utilisé une procédure d'arbitrage et si oui, quel en a été le résultat.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** remercie Mme Hodel pour la transmission de sa question, mais celle-ci étant arrivée un peu trop tard, il y sera répondu lors de la prochaine séance.

**M. Stéphane DEWARRAT** s'est réjoui de voir la nouvelle mouture du site Internet et de son accès facilité pour les appareils mobiles. Il constate toutefois que le contenu diffère d'une plateforme à l'autre, notamment au niveau de la

hiérarchisation. Il souhaite que les contenus soient identiques quelle que soit l'appareil utilisé.

Il regrette, en outre, de n'avoir reçu l'ordre du jour, ainsi que les divers documents par voie électronique que le vendredi matin, soit après les documents papiers. Il souhaite que les documents soient disponibles le jeudi vers midi.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** prend note des remarques de M. Dewarrat et fera suivre l'information.

**Le Président** répond que le procès-verbal a été publié assez tardivement par le secrétaire.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** formule le vœu que, concernant toutes les bornes wi-fi, situées à la Bibliothèque ou ailleurs, la Municipalité soit particulièrement attentive au genre de wi-fi à installer, surtout dans la Section « Jeunesse » et cherche de nouvelles alternatives.

Elle reconnaît que la demande pour des installations sans fil est toujours plus forte, c'est pourquoi, elle ne s'oppose pas au principe.

Depuis plusieurs années et face à la pollution automobile, l'être humain a trouvé et trouve toujours de nouvelles solutions pour lutter contre cette pollution qui est un réel problème, la voiture étant devenue indispensable.

Selon elle, il en est de même pour l'électrosmog, provoqué par une technologie dont on ne peut ou ne veut pas se passer.

Elle rappelle que le CHUV ou les HUG ont été sensibles à cette problématique et ont amélioré leurs installations sans fil. Il est notamment possible de choisir des appareils qui émettent correctement, mais pas inutilement ou trop loin.

Il existe en outre des alternatives comme le li-fi (connexion Internet par la lumière), déjà utilisé dans les musées ou les grands magasins. La Société Philips, sur son site Internet, parle de cette technologie comme le wi-fi de demain.

Le site de Bluewin, appartenant à Swisscom a également publié un article citant des recommandations pour réduire l'exposition aux ondes.

Un important groupement scolaire de Grenoble a également publié un texte pour expliquer comment réduire l'exposition aux rayonnements non ionisants en maîtrisant la puissance des bornes et en évitant d'approcher des objets métalliques d'une antenne wi-fi (perturbation de liaison et concentration du champ électromagnétique).

Elle regrette que ces éléments, simples et faciles, ne soient pas mieux communiqués par tous les installateurs de sans-fil dans l'attente d'une meilleure connaissance de l'impact de cette technologie. Cela permettrait d'avoir des discussions plus ouvertes sur ce sujet.

**M. Jean-Bernard THULER** revient sur le postulat POP « Pour un incubateur de jeunes entreprises à Morges » et le postulat Pascal Gemperli : « Comment développer l'économie durable dans notre district » acceptés par le Conseil en février 2014.

Il souhaiterait savoir où en sont les travaux de la Municipalité.

**M. le Municipal Eric ZÜGER** répond que ces réflexions ont été incluses dans le diagnostic économique et territorial qui sera présenté en préambule de la séance du 4 mars.

Cette question est également en suspens, dans l'attente de la réponse pour le rachat d'un site industriel.

**Mme Lucie ROCHAT** intervient sur la communication dans les bus. Elle rappelle que lorsque l'on se trouve dans un bus que l'on n'a pas l'habitude de prendre, il est parfois difficile de savoir où s'arrêter, car aucune information n'est disponible dans le bus et celui-ci ne s'arrêtant que sur demande, il n'est pas aisé de voir quel sera le prochain arrêt.

Elle émet que soit relayé auprès des TPM son vœu de placer des informations dans le bus quant au trajet global et sur l'endroit où le bus se trouve par rapport à ce parcours.

**M. le Municipal Denis PITTET** répond, en tant que président du Conseil d'administration des MBC, que le problème est sur la table. Cela demande de gros investissements.

Il ne peut pas encore dire quand cela sera réalisé, mais cela est en gestation au sein des MBC.

**Mme Magali ZÜGER** revient sur l'annonce de la mise à disposition de locaux de stockage pour les partis politiques. Elle souhaite déposer le vœu suivant : « *Que la Municipalité propose aussi des espaces de stockage aux associations non politiques qui en ont besoin.* »

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h36.

Le président

Le secrétaire

Yvan Christinet

Frédéric Ambresin